

TRACES DE MÉMOIRE

50

bpast

PB-PP | B 19464
BELGIE(N) - BELGIQUE

PÉDAGOGIE ET TRANSMISSION

UNE PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE
L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2023



préface
p. 2

actualité
**FOUR SISTERS:
JULIA PIROTTE**
p. 3

auschwitz
**LE PROCÈS D'AUSCHWITZ
À FRANCFORT**
p. 6

biblio
p. 8

approfondissement
SH'ÉRIT HA-PLETAH
p. 9

il y a un siècle
p. 14

interrogation
**L'INDEMNISATION COMME
PREMIER PAS VERS LA
RECONSTRUCTION ?**
p. 16 + fiche pédagogique p. 18

no comment
p. 19

le saviez-vous ?
SIMONE VEIL
p. 20

réflexion
MAURICE GOLDSTEIN
p. 22

varia
p. 24

SE RECONSTRUIRE



**APRÈS LECTURE, MERCI DE
ME PASSER À VOS COLLÈGUES**

Les rescapés des camps



50^e numéro TRACES DE MÉMOIRE

En septembre 2011 paraissait pour la première fois *Traces de Mémoire*, traduit en néerlandais sous le titre *Sporen van Herinnering*. Il s'agissait d'un tout nouveau bulletin pédagogique publié par l'ASBL Mémoire d'Auschwitz, en collaboration avec la Commission pédagogique de l'association. Au départ, une bonne partie des textes provenait d'auteurs externes ou de la revue scientifique *Témoinner. Entre histoire et mémoire*. Avec le temps, *Traces de mémoire* s'est toutefois forgé une identité unique, avec ses propres auteurs récurrents, ses rubriques fixes et son contenu de qualité et toujours plus adapté aux enseignants et élèves de l'enseignement secondaire sous toutes ses formes.

Le bulletin s'est paré de couleurs cinq ans après la première édition, soit à partir du numéro 20. Depuis le numéro 23, chaque année voit paraître quatre publications dédiées à un même thème central. Les thèmes annuels abordés jusqu'ici sont les suivants :

« Une jeunesse perdue », « Frontières », « Propagande », « Libération », « La Résistance » et « Les bourreaux ».

Il y eut également des éditions spéciales :

1. Commémorer. Les lieux de mémoire. (Un guide reprenant une sélection de lieux de mémoire de Belgique et d'Europe).
2. Outil pédagogique, complémentaire à notre exposition itinérante « La libération des camps et le retour des déportés. »
3. De l'antijudaïsme à l'antisémitisme.
4. Une visite préparée du fort de Breendonk.
5. Visiter Auschwitz-Birkenau.

D'autres éditions spéciales sont en cours de préparation.

Chaque trimestre, près de 4 000 exemplaires sont envoyés à des écoles et enseignants francophones et néerlandophones de Belgique. N'hésitez pas à demander votre abonnement gratuit ! Aujourd'hui, nous fêtons notre cinquantième numéro. La création d'un bulletin trimestriel est un véritable travail d'équipe, et nous re-

mercions de tout cœur les personnes et les institutions qui participent à cette aventure, bulletin après bulletin : les auteurs pour leurs textes toujours instructifs, les traducteurs Rudy et Ludovic, les collègues Carine, Daniel, Emmanuel, Frédéric, Georges, Johan, Nathalie, Punhtsok, Sarah, Stéphanie et Yannik, les membres de la Commission pédagogique, ceux du comité de rédaction, et enfin Henri Goldberg, président de la Fondation Auschwitz et directeur de la publication. Nous adressons en outre de profonds remerciements aux institutions dont le soutien financier nous porte depuis toutes ces années. Et merci à vous, chers lecteurs, qui appréciez nos efforts et nous le dites régulièrement. Savoir que notre travail vous aide, au moins un peu, à promouvoir le civisme et la mémoire dans l'enseignement nous motive à repartir pour 50 numéros supplémentaires. ■

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Les quatre œuvres qui figureront en couverture des numéros de *Traces de mémoire* de 2023-2024 sont signées Jarek Kubicki. Né à Gdańsk en 1976, cet artiste, photographe et directeur de création polonais est diplômé du lycée des Beaux-Arts de Gdynia et de l'Académie des Beaux-Arts de Gdańsk. Jarek Kubicki vit à Varsovie, où il travaille dans une agence de publicité comme directeur de création et concepteur de couvertures destinées à des livres et des albums musicaux. Il a pris part à d'innombrables expositions collectives aux quatre coins de l'Europe. Droits réservés : kubicki.info





CHANTAL, MARIANNE, SARAH, JULIA QUATRE ARTISTES DANS L'OMBRE DE LA SHOAH

Four Sisters est une exposition organisée au Musée Juif de Belgique du 24 mars au 27 août 2023 qui retrace le parcours de Chantal, Marianne, Sarah et Julia. Quatre sœurs de parents différents. Quatre femmes qui partagent la mémoire de la Shoah, qui ont survécu grâce à leur résilience et à celle de leurs proches. Quatre femmes qui se sont construites avec une force et un engagement qui en font aujourd'hui des modèles de vie et de liberté. Quatre artistes juives qui se sont interrogées sur le poids de l'appartenance et de la transmission et sur les puissances d'une culture éparse et diasporique, et auxquelles nous avons décidé de consacrer la rubrique Actualité des quatre numéros de Traces de mémoire de l'année 2023-2024.

Le poignant travail photographique de Julia Pirotte est l'un des rares et précieux témoignages visuels de la Résistance. Forcée de fuir son pays natal en raison de ses idées politiques communistes, Julia Pirotte se réfugia en Belgique, où elle reçut son premier appareil photographique. À partir de cet instant, elle n'eut de cesse de photographier son quotidien de résistante.

Julia Pirotte, née Gina Diament, vit le jour en 1908 à Koneskowola, en Pologne, dans une famille juive pauvre. En 1934, elle émigra en Belgique, où elle épousa l'ouvrier et syndicaliste Jean Pirotte et se mit à étudier la photographie. Elle reçut un appareil Leica Elmar 3 de Suzanne Spaak, sa professeure de photojournalisme, qui avait lu quelques articles écrits par Julia pour le journal *Femme* (Suzanne fut fusillée par les nazis en 1944 pour avoir caché des enfants juifs et encouragé des réfugiés à fuir la France de Vichy).

En mai 1940, après la déportation de son mari, Julia partit pour le sud de la France, où elle joua un rôle actif au sein de groupes de résistants français. Elle achetait des films et du matériel photo dans un magasin proche de chez elle, et développait ses clichés chez une connaissance. Elle gagna alors quelques pièces en vendant des paysages côtiers, malgré l'interdiction de la photographie de rue imposée par l'occupant.

Depuis Marseille, elle travailla comme photojournaliste pour

Dimanche Illustré et transporta des armes, des faux papiers et des publications clandestines pour le groupe de résistance FTP-MOI. Au cours de cette période, elle documenta, à l'aide de son fidèle appareil, le quotidien sous le régime de Vichy. Elle prit notamment des photos de femmes et d'enfants juifs détenus dans le camp de transit de Bompard avant d'être déportés vers Auschwitz. En 1943, elle envoya son reportage photo sur la France occupée aux États-Unis dans l'espoir de le voir publié. Membre des Francs-Tireurs et Par-



© Julia Pirotte/Jewish Historical Institute in Warsaw

▲ « Échange de pots sur la place », Lituanie, 1938-1939

▼ Autoportrait de Julia Pirotte



© Julia Pirotte/Jewish Historical Institute in Warsaw



© Julia Pirotte/Musée de la Photographie à Charleroi

« L'Homme nouveau ou la puissance du travailleur », Varsovie, Pologne, 1947 ▲



◀ Maria Mindla Diament photographiée par sa sœur Julia Pirotte à Marseille, 1942

« Fillette tenant une tasse », camp de Bompard, Marseille, France, 1942 ▶



tisans, elle fut aux premières loges pour immortaliser l'insurrection des maquis et la libération de Marseille à l'été 1944. Comme elle le dit si bien : « Je voulais laisser derrière moi un morceau d'histoire, montrer ce qu'est la guerre, l'occupation, le nazisme... et mon appareil photo m'a permis de le faire. » Membre de la résistance française, la sœur de Julia, Mindla Maria Diament, fut capturée, torturée et exécutée par le régime de Vichy le 24 août 1944.

Après la guerre, Julia Pirotte retourna en Pologne avec ses négatifs les plus précieux. Elle commença alors à travailler avec l'Agence de photographie militaire, entre autres comme photjournaliste pour les journaux *Trybuna Wolności* et *Żołnierz Polski*. À cette époque, elle réalisa un bouleversant reportage d'une centaine de clichés sur le pogrom de Kielce. Ce jour-là, le 4 juillet 1946, 37 Juifs perdirent la vie, et 35 autres furent blessés. Lorsque Julia se mit à l'ouvrage, les vic-

times se trouvaient toujours à l'hôpital, et un parfum d'antisémitisme planait encore sur la ville. Ses photos en noir et blanc à l'allure dramatique montrent des survivants pleurant les morts, des patients recevant des soins médicaux, mais aussi les corps de victimes du pogrom.

Les clichés de Julia Pirotte documentent de grands événements politiques de son temps, tels que le Congrès mondial des Intellectuels pour la défense de la paix tenu à Wrocław en 1948, des cérémonies officielles ou encore les ravages de la guerre à Varsovie et la reconstruction de la ville, mais aussi des portraits de personnalités telles qu'Irène Joliot-Curie, Dominique Desanti et Pablo Picasso. Ses œuvres furent exposées dans des musées et galeries d'art du monde entier, et notamment à Stockholm, à Londres, à la 3^e Biennale de photographie et des arts visuels de Liège et au Centre International de la Photographie de New York en 1984. En

Pologne, ses photos rejoignirent l'exposition *She-documentalists* (2008) de la galerie Zachęta, établie à Varsovie. En 2012, l'Institut historique juif de Varsovie organisa en son honneur une large rétrospective intitulée *Twarze i dłonie* (Des visages et des mains). Le livre *Julia Pirotte : une photographe dans la Résistance* de Françoise Thébaud, publié en 1994 par le Musée de la Photographie de Charleroi, dresse un portrait plus complet de la vie et de l'art de la photjournaliste. Un an avant sa mort, Julia Pirotte fit don de sa modeste collection d'archives à l'Institut historique juif. Un album intitulé *Pologne : les années-mirage* fut publié par le Centre Culturel Les Chiroux de Liège en 2002.

Julia Pirotte est décédée le 25 juillet 2000 à Varsovie. Elle repose aujourd'hui au cimetière de Powązki. ■

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

LE PROCÈS D'AUSCHWITZ À FRANCFORT

JUSTICE POUR LES VICTIMES DE LA SHOAH

Le procès d'Auschwitz de 1963, qui s'est tenu à Francfort (Allemagne de l'Ouest), marqua un tournant dans la quête de justice pour les victimes de la Shoah. Lors de ce procès historique, plusieurs anciens fonctionnaires nazis furent jugés pour leur rôle dans le génocide perpétré dans le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz au cours de la Seconde Guerre mondiale. En plus de lever le voile sur les atrocités commises à Auschwitz, ce procès a souligné la volonté de la communauté internationale de poursuivre les criminels de guerre et de veiller à ce que le monde n'oublie jamais l'horreur de la Shoah.

Le camp de concentration et centre d'extermination d'Auschwitz, situé dans la partie de la Pologne annexée par les nazis après l'invasion du pays, est l'un des plus – tristement – célèbres théâtres du carnage de la Shoah. Entre 1940 et 1945, plus de 1,1 million d'individus, principalement juifs, y furent systématiquement exterminés via diverses méthodes, de la chambre à gaz aux fusillades, en passant par le travail forcé et les expériences médicales. Les Alliés ne découvrirent l'enfer d'Auschwitz qu'à la libération du camp, en 1945.

Les procès de Nuremberg (le procès à l'encontre des 24 leaders nazis et les douze procès successeurs) tenus entre 1945 et 1948 créèrent un précédent pour la poursuite des grands criminels de guerre. Il fallut toutefois attendre

les années 1960 pour que l'Allemagne s'intéresse plus précisément au cas d'Auschwitz. Sur le plan légal, les poursuites reposaient sur un texte ratifié en Allemagne de l'Ouest en 1950 grâce auquel il fut enfin possible d'obliger des individus à rendre des comptes, et donc d'obtenir justice pour les victimes de la Shoah. Lors du procès d'Auschwitz de 1963, 22 anciens membres de la SS et autres gardes d'Auschwitz-Birkenau furent inculpés pour meurtre, complicité de meurtre et crimes contre l'humanité. Parmi ces accusés figuraient des personnes qui avaient servi comme commandant, médecin ou encore gardien du camp. L'un des visages les plus connus d'Auschwitz est son ancien commandant, Rudolf Höß, qui fut jugé et exécuté en Pologne en 1947 (voir

TdM 49, rubrique *Auschwitz*). Le témoignage et les aveux de Höß furent utilisés contre ses anciens collègues lors du procès de Francfort.

Le procès d'Auschwitz s'est ouvert le 20 décembre 1963 pour se terminer le 20 août 1965. Il s'est déroulé dans une salle d'audience spécialement construite à cet effet à Francfort, et fut suivi par le monde entier en raison de son importance historique et du large éventail de crimes examinés. Au cours du procès, des rescapés d'Auschwitz et d'autres camps de concentration livrèrent des témoignages poignants, récits des horreurs dont ils furent directement victimes. Ces témoignages permirent de mettre des mots sur le cauchemar d'Auschwitz et d'appréhender l'ampleur de la culpabilité des accusés. Les poursuites s'arti-

culèrent en outre autour de nombreuses preuves matérielles telles que des rapports de camp, des photos et des échanges écrits entre accusés.

Le tribunal rendit son verdict le 19 août 1965. La plupart des accusés furent déclarés coupables de crimes allant de l'homicide à la participation à la Shoah. Les sentences prononcées varièrent, avec des condamnations à perpétuité, mais aussi des emprisonnements plus courts. Plusieurs accusés furent exonérés par manque de preuves. Pour d'autres, les poursuites furent abandonnées ou donnèrent lieu à des sanctions relativement légères.

Le procès d'Auschwitz à Francfort eut de nombreuses retombées importantes. Cette action impliquant 319 témoins fut suivie par

150 journalistes des quatre coins de la planète. Les accusés étaient au nombre de 22. Ce procès marqua un changement dans l'attitude de l'Allemagne de l'Ouest, qui s'est montrée prête à poursuivre les criminels de guerre nazis et à assumer son sombre passé. L'une des grandes particularités du procès d'Auschwitz – outre sa durée et la quantité d'informations présentées – est qu'il s'agissait d'Allemands jugeant des Allemands. Ce procès a également contribué à la reconnaissance de la Shoah en tant que crime contre l'humanité sans pareil, et a rappelé l'importance d'une justice internationale prête à condamner de telles atrocités. Il a établi un précédent pour d'autres procès à l'encontre de criminels de guerre nazis et d'autres individus responsables de génocides et de crimes

contre l'humanité. Le procès d'Auschwitz de 1963 est une preuve irréfutable de la volonté de la communauté internationale d'obtenir justice pour les victimes de la Shoah. Il a levé le voile sur les horreurs commises à Auschwitz et obligé les auteurs de ces crimes à assumer la responsabilité de leurs actes. Ce procès historique nous rappelle à quel point il est important de poursuivre les criminels de guerre et de veiller à ce que les enseignements du passé ne tombent jamais dans l'oubli. ■

Frédéric Crahay
Directeur
ASBL Mémoire d'Auschwitz



© Institut Fritz Bauer

Les accusés du procès de Francfort, le 20 décembre 1963

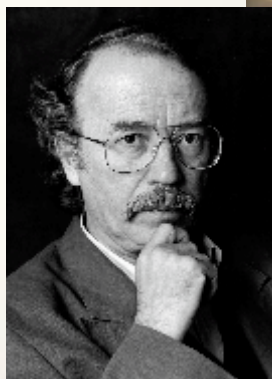
UNE ŒUVRE UNIQUE AUX ENSEIGNEMENTS MULTIPLES

Que se passerait-il si vous interpelliez de parfaits inconnus dans la rue pour leur demander s'ils ont rencontré Hitler ? Walter Kempowski répond à cette question dans *Avez-vous vu Hitler ?*, un recueil de témoignages de personnes qui ont vécu le national-socialisme.

Comparé à d'autres auteurs allemands d'après-guerre tels que Günter Grass, Heinrich Böll et Uwe Johnson, Walter Kempowski est assez peu connu chez nous. Ce chroniqueur et fils de frétteur né à Rostock en 1929 fut pourtant un écrivain particulièrement prolifique. Enfin, écrivain... disons plutôt producteur, car tout ce qu'il a publié n'est pas né de sa plume. D'ailleurs, son grand chef-d'œuvre, *Das Echolot*, compte près de huit mille pages, dont seule une poignée rédigée par Kempowski lui-même. Le reste est une gigantesque compilation d'entretiens, de messages, de lettres, d'extraits de journaux intimes, d'articles, de transcriptions de communications radio et d'autres documents traitants ou émanant de personnes impliquées d'une manière ou d'une autre dans la Seconde Guerre mondiale. D'Hitler à Churchill et Staline, en passant par monsieur et madame Tout-le-Monde. Présentés de manière chronologique, mais sans la moindre explication. Au lecteur de se débrouiller.

Walter Kempowski est le petit dernier d'une fratrie de trois enfants. Sa sœur Ursula et son frère Robert ont respectivement sept et six ans

de plus que lui. Côté paternel, sa famille est un parfait exemple de *Deutsches Bürgertum* : issue des classes pauvres de Prusse-Occidentale, elle a fait fortune dans la navigation avant de devenir propriétaire de sa propre compagnie maritime. Sa mère vient quant à elle d'une famille noble. Une famille soudée évoluant dans sa petite bulle de confort. Jusqu'à ce qu'arrive la guerre. Tout bascule avec le bombardement de Rostock, fin avril 1942. La ville est réduite à l'état de ruines. Pour Walter, c'est la fin d'une enfance protégée. La *Hitlerjugend* bien malgré lui. Un père qui ne survit pas à la guerre, propulsant Walter, comme bon nombre de jeunes de son âge, dans la *Vatertose Generation*, une génération sans pères. Des événements qui l'ont bien entendu marqué. Au lieu de terminer l'école secondaire après la guerre, il choisit de traîner avec d'écouter du jazz américain avec son frère, préférant largement les Américains aux Soviétiques. À dix-neuf ans, il est accusé d'espionnage et condamné à vingt-cinq ans de travail forcé. Libéré après huit ans, il s'installe en Allemagne de l'Ouest et devient enseignant dans un village proche de Brême. L'école ne compte qu'une seule



classe rassemblant des enfants d'âges différents, et Kempowski peut y donner libre cours à sa créativité. Pas d'inspecteur pédagogique en vue. La plume lui démange, mais il faudra encore attendre avant sa première publication. Au début des années 1970, l'auteur allemand interpelle toutes sortes d'individus – écrivains d'articles, chauffeurs de taxi, le vendeur de journaux du coin – et leur pose cette fameuse question : « Avez-vous vu Hitler ? » Les réponses sont des plus variées, et esquissent un portrait fascinant d'un peuple qui s'est laissé séduire par un faux prophète. Quelques années plus tard, Kempowski pose la question qui dérange : « Le saviez-vous ? » Beaucoup nièrent ou donnèrent une réponse fuyante. D'autres s'empressèrent de raconter leur histoire. Combinés, les deux livres forment un recueil de témoignages d'individus qui ont vécu le national-socialisme. L'aversion, l'enthousiasme, l'(in)crédulité, et la stupeur d'après-coup. Une œuvre unique aux enseignements multiples. ■

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Certains Juifs rescapés de la Shoah se font appeler « Sh'erit ha-Pletah », une expression hébraïque d'origine biblique qui signifie le « reste des réchappés ». Cette formule provient des livres des Chroniques, d'Esdras et de Néhémie, et fait référence aux Juifs restés en Israël après la destruction du premier temple de Jérusalem (Esdras 9 : 14 et 1 Chroniques 4 : 43). La locution « Sh'erit ha-Pletah » a émergé avant la victoire finale au sein de groupes établis en Europe de l'Ouest, en Palestine ou dans l'Union soviétique libérée, mais s'est surtout popularisée grâce aux efforts d'Abraham Klausner (1915-2007), un aumônier juif de l'armée américaine. En 1945, Klausner a établi la première liste de rescapés juifs, qu'il intitula « Sh'erit ha-Pletah ». Cette liste s'est peu à peu étoffée pour se transformer en un registre de six tomes mentionnant pas moins de 25 000 déplacés juifs, et l'expression devint alors largement répandue. Lorsque des représentants élus par les survivants se rassemblèrent à Munich en février 1946, ils se présentèrent sous l'appellation « Congrès du Sh'erit ha-Pletah ». Dans cette rubrique, nous nous intéresserons à cette forme particulière de « reconstruction ».

SH'ERIT HA-PLETAH

LA RÉSILIENCE DU « RESTE »

Une fois sortis des décombres de la guerre, les membres du Sh'erit ha-Pletah furent confrontés à d'énormes difficultés. Ils étaient généralement loin de chez eux, sans toit et privés de leur famille ou de leur communauté. Beaucoup d'entre eux portaient en outre des stigmates physiques ou psychologiques de la Shoah. Cependant, ils n'en étaient pas moins déterminés à reconstruire leur vie et à protéger leur héritage juif. L'une des initiatives les plus emblématiques du Sh'erit ha-Pletah fut d'ailleurs une série de voyages clandestins par lesquels les rescapés juifs rallièrent les côtes de la Palestine, alors sous mandat britannique, dans l'espoir de se construire une nouvelle vie sur les terres d'origine de leurs ancêtres. Cette immigration massive, appelée « Aliyah Bet », joua un rôle crucial dans la création de l'État d'Israël, en 1948. Des communautés se formèrent également dans des camps de personnes déplacées

disséminés à travers l'Europe. En plus d'y trouver un toit, une attention médicale et de l'aide, les « réchappés » y renouaient avec leur identité juive et leurs traditions. Ils essayaient aussi de retrouver des proches qui auraient survécu et de recoller les morceaux d'une vie brisée par la guerre.

Le Sh'erit ha-Pletah ne comptait pas que des victimes passives ; il comptait également des témoins des horreurs de la Shoah. Bon nombre de ces rescapés partagèrent d'ailleurs leur histoire au moyen de livres, de témoignages ou de conférences, et mirent tout en œuvre pour veiller à ce que le monde n'oublie jamais ce qu'ils avaient vécu. Leurs témoignages jouèrent un rôle crucial dans les procès de Nuremberg, au cours desquels divers criminels nazis durent répondre de leurs actes. Avec le temps, les membres du Sh'erit ha-Pletah réussirent à se reconstruire une vie, et s'illustrèrent même dans plusieurs domaines

tels que la politique, la sphère académique, l'art et l'industrie. Leur héritage prouve que l'âme humaine est capable de surmonter les épreuves les plus sombres.

Au total, plus de 250 000 rescapés juifs passèrent les années qui suivirent leur libération au sein de camps ou de communautés d'Allemagne, d'Autriche ou d'Italie, ne pouvant ou ne voulant pas réintégrer leur pays d'origine. Les réfugiés créèrent leurs propres structures sociales et politiques, plaidant d'abord pour des droits politiques et humains au sein des camps, puis pour le droit d'émigrer vers les pays de leur choix, de préférence la Palestine (qui deviendra plus tard l'État d'Israël), les États-Unis ou le Canada. Dans les cinq ans suivant la fin de la guerre, la plupart d'entre eux parvinrent à quitter leur camp et à s'établir dans l'un de ces pays.

Au moment de la reddition sans conditions de l'Allemagne nazie, le 7 mai 1945, les zones d'occupa-

tion alliées¹ abritaient entre 6,5 et 7 millions de déplacés, dont 55 000 à 60 000 Juifs. Les déplacés non juifs, largement majoritaires, furent rapatriés en quelques mois. Le nombre de déplacés juifs augmenta drastiquement avec l'arrivée de réfugiés venus d'Europe de l'Ouest et de la zone d'occupation soviétique. D'après les estimations, plus de 250 000 déplacés juifs rejoignirent des camps ou des communautés d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie entre 1945 et 1952. Dans les premières semaines qui suivirent la Libération, les militaires alliés improvisèrent des aides sous forme d'abris, de nourriture et de soins médicaux. Un grand nombre de réfugiés se trouvaient en effet dans un état critique, souffrant de dénutrition, de maladies ou des séquelles de mauvais traitements. Beaucoup perdirent la vie, mais du matériel médical fut réquisitionné des stocks militaires et des infrastructures civiles allemandes. Les médecins civils et militaires parmi les survivants utilisèrent les moyens à leur disposition pour aider un maximum de personnes à retrouver leur santé physique. Les premières funérailles de victimes de la Shoah eurent lieu dans cette période, organisées avec le concours des troupes alliées et d'automôniers militaires. Au départ, l'improvisation fut également de mise en matière d'hébergement : les réfugiés de différentes nationalités furent accueillis dans des casernes désaffectées, des hôtels, d'anciens camps de concentration, ou encore des habitations privées. Lorsque l'Allemagne et l'Autriche furent placées sous administration

militaire alliée, les commandants assumèrent la responsabilité de la sécurité et de l'accueil de toutes les personnes déplacées. Les Alliés s'occupaient des déplacés sur la base de leur nationalité et ne reconnurent pas immédiatement les Juifs comme un groupe à part. À cause de cette approche initiale, certains Juifs furent logés dans les mêmes quartiers que d'anciens collaborateurs nazis². De plus, la politique générale des troupes d'occupation alliées consistait à rapatrier au plus vite les déplacés dans leur pays d'origine, et les exceptions ne furent pas toujours prises en compte ; les procédures de rapatriement variaient d'un endroit à l'autre, mais les déplacés juifs, pour qui le rapatriement était une question problématique, furent bien souvent exhortés à rentrer chez eux. Le général George Patton (1885-1945), commandant de la Troisième armée des États-Unis et gouverneur de Bavière, où résidaient la plupart des déplacés juifs, est connu pour sa politique de rapatriement inflexible³. Son approche souleva d'ailleurs des plaintes de la part des réfugiés, mais aussi de parties civiles et militaires américaines qui comprenaient leurs difficultés. Au début du mois de juillet 1945, Patton édicta une directive prévoyant d'évacuer tous les déplacés de la région de Munich afin de les rapatrier. Par la suite, Patton fut démis de cette fonction. Le nombre de réfugiés dans les camps de personnes déplacées crût à nouveau lorsque les Juifs qui se trouvaient en Europe de l'Ouest à la fin de la guerre furent rejoints par des centaines de milliers de réfugiés en

provenance d'Europe de l'Est, dont de nombreux Juifs polonais qui avaient pourtant été rapatriés plus tôt. Près de 90 % des quelque 200 000 Juifs polonais qui avaient survécu à la guerre en Union soviétique avaient en effet choisi de rentrer en Pologne, conformément aux accords de rapatriement conclus entre les deux pays. En réintégrant leur ancien foyer, la plupart d'entre eux furent toutefois confrontés à l'hostilité de leurs voisins non-juifs. Entre l'automne 1944 et l'été 1946, pas moins de 600 Juifs perdirent la vie lors d'émeutes anti-Juifs dans différentes villes, avec notamment des incidents à Cracovie, Sosnowiec et Lublin. Le plus meurtrier fut le pogrom de Kielce, qui coûta la vie à 42 Juifs le 4 juillet 1946. Des centaines de camps de personnes déplacées virent le jour entre 1945 et 1948. La ségrégation y était toutefois de mise, et certains camps accueillaient exclusivement des réfugiés juifs. Ces camps variaient par les conditions de vie qu'ils offraient aux réfugiés, la manière dont ils étaient gérés et la composition de leur population. Dans le secteur américain, la communauté juive s'organisa rapidement dans de nombreux camps afin de mettre en place un système de représentation et de défense de ses intérêts. Dans le secteur britannique, la plupart des réfugiés étaient rassemblés au camp de personnes déplacées de Bergen-Belsen, et étaient soumis à un contrôle plus strict. Anticipant les retombées humanitaires de la guerre, les Alliés avaient fondé l'Administration des Nations unies pour les secours et la reconstruction (ou UNRRA,



© Fondation Anne Frank

Les quatre zones d'occupation de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale. Les troupes belges étaient actives dans le secteur britannique

pour *United Nations Relief and Rehabilitation Administration*) le 9 novembre 1943, alors que le conflit battait encore son plein. Les débuts de cette organisation furent toutefois compliqués par des problèmes d'organisation et de corruption. Les autorités militaires furent en tout cas obligées de céder une importante partie de leurs responsabilités relatives aux camps de personnes déplacées à une organisation civile. La nécessité de loger et d'aider ces réfugiés à plus long terme s'imposa ensuite assez rapidement. À compter du 15 novembre 1945, l'UNRRA devint officiellement responsable de la gestion des camps, mais resta, de manière générale, subordonnée à l'armée, qui continua d'assurer l'attribution des logements et la sécurité dans les camps, ainsi que la livraison de nourriture, de vêtements et de fournitures médicales. Par la suite, l'UNRRA ajouta à ces prestations de base des services de santé et d'aide sociale, des centres de loisirs, des programmes

d'entraide et des structures d'orientation professionnelle. Lorsque l'UNRRA reprit la gestion des camps, les déplacés juifs avaient déjà commencé à élire leurs propres représentants et revendiquaient clairement leur autonomie. Étant donné que les comités de camp n'avaient aucune accréditation officielle, l'étendue de leur pouvoir dépendait en fait du bon vouloir du directeur de camp affecté par l'UNRRA. L'UNRRA fut surtout active jusqu'en fin 1946, et mit fin à ses activités au milieu de l'année 1947. L'*Organisation internationale pour les réfugiés* (OIR) lui succéda fin 1947, reprenant une partie de son personnel et de ses responsabilités. L'accent fut alors mis sur la réinstallation et l'aide aux déplacés les plus vulnérables, et non plus sur le rapatriement. Plusieurs autres organismes jouèrent un rôle actif dans la communauté juive émergente qui se forma au sein des camps de personnes déplacées. L'*American Jewish Joint Distribution Com-*

mittee (surnommé le « Joint ») offrit par exemple une aide financière et des provisions issues de sources américaines, et la *Jewish Relief Unit* joua le même rôle dans le secteur britannique. Les réfugiés qui se retrouvaient dans des logements de fortune provisoires surveillés par l'armée soulignèrent rapidement le caractère ironique de leur libération, scandant le slogan « De Dachau à Feldafing »⁴. Des comités de travail furent instaurés dans chaque camp et, le 1^{er} juillet 1945, ces comités se réunirent pour fonder à Feldafing une fédération des comités de camps de déplacés juifs. Des représentants de la Brigade juive et de l'administration militaire alliée prirent également part aux discussions. Ces débats résultèrent en la mise sur pied d'un conseil provisoire et d'un comité exécutif. La tentative de rapatriement des Juifs de Patton eut pour effet de décider les membres du Sh'erit ha-Pletah à prendre leur destin en main. Les différents comités de camp convoquèrent, au

camp de Sainte-Odile, à proximité de Munich, une Conférence générale des survivants juifs (c'est-à-dire une conférence pour l'ensemble du Sh'erit ha-Pletah), à laquelle participèrent des délégations représentant les survivants de la Shoah de quarante-six camps de déplacés établis dans les secteurs américains et britanniques de l'Allemagne et de l'Autriche occupées. Les délégations convinrent d'un programme en quatorze points couvrant un vaste mandat, avec notamment la création d'un état juif en Palestine reconnu par les Nations unies, une compensation pour les victimes, la participation aux procès à l'encontre des criminels de guerre nazis, l'archivage des documents historiques et la pleine autonomie des comités. Les organisations de survivants des zones américaine et britannique continuèrent toutefois à opérer chacune de son côté, et les secteurs américain et britannique développèrent des structures organisationnelles distinctes.

Les organisations centrales pour les réfugiés juifs avaient une foule de problèmes à résoudre. Au départ, les autorités militaires furent réticentes à reconnaître les comités centraux en tant que repré-

sentants officiels des réfugiés juifs des camps de personnes déplacées ; même si, dans la pratique, la manière dont elles collaboraient et négociaient avec ces nouveaux acteurs laissait entendre qu'elles reconnaissaient leur mandat. Il fallut attendre une assemblée tenue à Francfort le 7 septembre 1946 pour que les autorités militaires américaines reconnaissent le Comité central des Juifs libérés comme une partie légitime dans les débats sur les déplacés juifs du secteur américain. Les individus composant le Sh'erit ha-Pletah avaient pour point commun ce qui avait fait d'eux des victimes, mais formaient, en dehors de cela, un groupe extrêmement varié avec des aspirations, des objectifs et des besoins complètement différents.

Le Sh'erit ha-Pletah incluait par exemple des Juifs très croyants, mais aussi des personnes qui se rapprochaient plutôt de la culture laïque. Les convictions religieuses allaient du sionisme révisionniste au sionisme de gauche, en passant par des idéologies communistes. De nombreux membres de la communauté avaient le yiddish pour langue commune, mais venaient en réalité des quatre coins de l'Europe. Le climat politique du

Sh'erit ha-Pletah évolua avec le temps. Les deux premières années, la communauté voulait surtout améliorer les conditions de vie dans les camps et asseoir sa légitimité en tant qu'entité autonome. Elle s'attacha par la suite à poursuivre des ambitions sionistes et à obtenir le droit d'immigrer en Palestine mandataire. Ces divergences politiques au sein du Sh'erit ha-Pletah sont similaires à celles qui divisent les Yishuv (les Juifs présents en Palestine avant l'existence de l'État d'Israël). La communauté s'employa à saisir chaque occasion de s'opposer à la manière dont les Britanniques limitaient l'immigration des Juifs en Palestine. Dans le secteur britannique, les protestations dégénèrent en désobéissance civile, tandis que du côté américain, certains tentèrent d'exercer une pression politique pour faire lever ces limitations. La relation entre le Sh'erit ha-Pletah et les autorités britanniques resta tendue jusqu'à la création de l'État d'Israël.

Fin 1945, l'UNRRA réalisa différents sondages auprès de réfugiés juifs, leur demandant vers quel pays ils souhaiteraient émigrer. Sur 19 000 participants, 18 700 désignèrent la Palestine comme premier choix. Dans le camp de

Abraham Klausner en 1945



© Archive Plotkin/Domaine public

(1) A. Königseder & J. Wetzel, *Waiting for Hope: Jewish Displaced Persons in Post-World War II Germany*, Northwestern University Press, 2001, p. 15.

(2) Z. Mankowitz, *Life between Memory and Hope: The Survivors of the Holocaust in Occupied Germany*, Cambridge University Press, 2002, p. 13.

(3) M. Brenner, *After the Holocaust: Rebuilding Jewish Lives in Postwar Germany*, Princeton, Princeton University Press, 1997, p. 15.

(4) L. W. Schwarz, *The Redeemers: A Saga of the Years 1945-1952*, Farrar Straus and Young, 1953, p. 19.

(5) M. Wyman, *DPs: Europe's Displaced Persons, 1945-1951*, Cornell University Press, 1998.

(6) Voir site du musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis : <https://encyclopedia.ushmm.org/content/en/article/displaced-persons> (consulté le 7 septembre 2023).

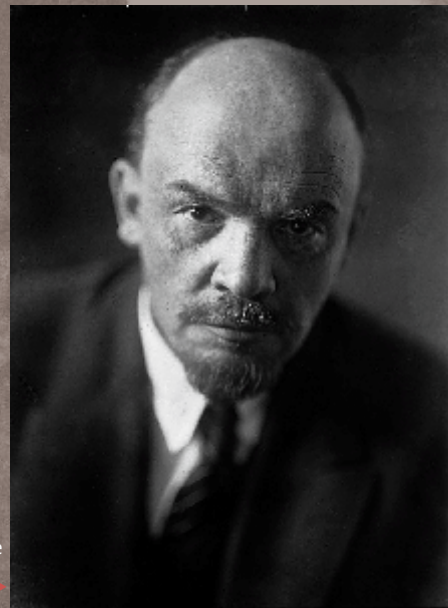
Fürth, on demanda aux répondants de ne pas citer la Palestine comme premier ou second choix. Un quart d'entre eux répondit alors « crématorium »⁵. Pendant tout ce temps, le Sh'erit ha-Pletah entretint d'étroites relations avec les leaders politiques des Yishuv, ce que montrent plusieurs visites de David Ben-Gurion (1886-1973) et d'autres figures de proue du sionisme. Officiellement, les comités ne soutenaient pas l'immigration clandestine vers la Palestine, mais, dans la pratique, les Juifs qui optaient pour cette solution recevaient toute l'aide nécessaire.

De fil en aiguille, le Sh'erit ha-Pletah se para de tous les attributs d'un état indépendant. Il coordonna ses efforts avec les leaders politiques des Yishuv et des États-Unis pour former – temporairement – un triangle de pouvoir au sein du monde juif. Il envoya sa propre délégation au 22^e Congrès sioniste de Bâle. À l'exception de 10 000 à 15 000 Juifs qui choisirent de s'établir en Allemagne après la guerre, presque tous les membres du Sh'erit ha-Pletah finirent par quitter les camps de personnes déplacées pour s'installer ailleurs. Environ 136 000 d'entre eux partirent pour Israël, 80 000 rallièrent les États-Unis, et un grand nombre

de déplacés juifs optèrent pour le Canada et l'Afrique du Sud⁶.

Le dernier camp de déportés, sis à Föhrenwald, fut fermé en février 1957, et n'abritait alors plus que des « cas graves » et des personnes âgées ou malades. Si la plupart des survivants de la Shoah virent leur passage dans un camp de personnes déportées comme une simple période transitoire, le Sh'erit ha-Pletah s'est imposé comme une force organisationnelle pour le rapatriement des réchappés et l'immigration en Israël. L'histoire du Sh'erit ha-Pletah met en exergue les difficultés rencontrées par les groupes ethniques expulsés en masse qui choisissent de ne pas réintégrer leur foyer d'origine. Elle souligne également la détermination et l'ingéniosité d'individus qui avaient tout perdu, mais sont parvenus à se reconstruire une vie. Certains furent toutefois rongés par la culpabilité du survivant pendant des dizaines d'années – un problème dont nous avons déjà parlé à la rubrique « Approfondissement » du n° 49. ■

Frédéric Crahay
Directeur
ASBL Mémoire d'Auschwitz



© Maria Ulyanova

Vladimir Lénine

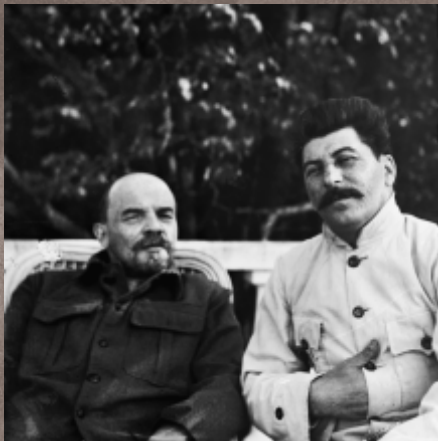
LA MORT DE LÉNINE

À partir de 1922, la santé de Lénine se dégrada fortement... tout comme sa relation avec Staline. La même année, Lénine et Trotski créèrent une alliance pour lutter contre la bureaucratisation du parti et l'influence croissante de Staline. Vers fin 1922-début 1923, Lénine rédigea une note dans laquelle il appelait le parti à démettre Staline de ses fonctions de Secrétaire général en raison de ses tendances autoritaires et brutales. Dans ce qui fut intitulé à titre posthume le *Testament de Lénine*, l'homme critique sans détour d'autres personnalités telles que Léon Trotski, Nikolai Boukharine et Félix Dzerzjinski. À la mort de Lénine, le 21 janvier 1924, le parti sombra dans un chaos

imprégné de luttes de pouvoir. Staline, du fait de sa fonction de Secrétaire général, prit connaissance du Testament de Lénine avant les autres, et tenta d'en ralentir la publication. Lorsque le document fut remis aux membres du parti, Staline offrit sa démission, mais le parti la refusa pour présenter un front uni. Une fois sa position assurée, Staline s'employa à consolider son pouvoir et à tirer profit des dissensions entre les leaders du parti bolchévique. Bon nombre d'entre eux étaient membres du Politburo, la plus haute instance du parti, mais la rivalité allait bien plus loin. Différents commissaires du peuple (ce que les autres pays appellent des ministres) étaient en effet impli-

qués dans des luttes personnelles et politiques intestines. Les principales factions s'opposant au sein du parti étaient, d'une part, la gauche intellectuelle de Grigory Zinoviev et Lev Kamenev et, d'autre part, la droite syndicaliste de Nikolai Boukharine, Mikhaïl Tomski et Alexeï Rykov. Léon Trotski était quant à lui à la tête de son propre groupe de partisans. Dans ce contexte de profonde désunion, Staline se posa en modéré et positionna sa faction au centre tout en nouant des alliances secrètes avec les deux camps jusqu'au milieu des années 1920.

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz



© Maria Ulyanova

Lénine et Staline à Gorki, en 1922

Cette année, nous vous proposons une nouvelle rubrique qui se penchera sur des faits ou des événements qui se sont déroulés il y a un siècle et qui ont servi de prélude à la Seconde Guerre mondiale et/ou à la Shoah. À travers de brefs textes illustrés, cette rubrique couvrira certains moments clés qui ont changé le cours de l'histoire

Gabriele D'Annunzio, 1920



© Alinari Archives

L'ANNEXION DE FIUME

Avant la chute de la Monarchie des Habsbourg, la ville portuaire de Fiume (aujourd'hui Rijeka, en Croatie) était un *corpus separatum*, c'est-à-dire un territoire semi-autonome au sein du Royaume de Hongrie. Fiume avait son propre conseil présidé par un gouverneur désigné par Budapest, au lieu d'être subordonnée au sous-royaume hongrois qu'était alors la Croatie. Fiume devait son statut particulier aux Hongrois, bien décidés dès 1867 à disposer de leur propre circuit commercial international, hors de la portée de l'« Autriche » des Habsbourg. Au cours du demi-siècle qui précéda la Première Guerre mondiale, la ville connut une croissance fulgurante, et le nombre d'habitants passa de 17 000 à 55 000. Fiume était la plus grande plaque tournante d'import et d'export de Hongrie.

En 1918, après quatre ans d'embargo économique imposé par les Alliés, Fiume risquait de perdre à la fois sa prospérité et son statut unique. Le conseil de la ville s'est alors empressé de proclamer

l'État libre de Fiume, tout en déclarant que ses citoyens désiraient un rapprochement avec l'Italie. Celle-ci était prête à accepter cette requête, mais le nouvel État des Slovènes, Croates et Serbes s'y opposa.

Le président Woodrow Wilson (1856-1924) prit le parti des Yougoslaves, argumentant l'« autodétermination nationale ». De leur côté, les pouvoirs alliés convinrent d'aborder le problème lors de la conférence de paix de Paris. La question de Fiume faillit faire tourner la conférence au fiasco lorsque, confronté à l'entêtement des Italiens, Wilson lança directement un appel à la population italienne en ignorant complètement son gouvernement, ce qui entraîna un retrait temporaire de la délégation italienne et un soulèvement nationaliste en Italie.

En septembre 1919, le poète et ultranationaliste italien Gabriele D'Annunzio (1863-1938) défia les grandes puissances en tentant de s'emparer de la ville grâce à une nouvelle légion paramilitaire composée de vétérans et d'autres

proto-fascistes. Il fut toutefois chassé par l'armée italienne à la fin de l'année 1920. L'accord de paix conclu entre l'Italie et la Yougoslavie reconnut Fiume comme un État libre placé sous les auspices de la Société des Nations, et la ville conserva ce statut privilégié jusqu'en 1924, lorsque Mussolini décida de l'annexer complètement.

À la signature du traité de Rome, le 27 janvier 1924, l'Italie et le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes décidèrent que Fiume serait annexée à l'Italie en tant que province de Fiume, et que la ville de Susak serait intégrée au Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes. Les deux parties convinrent en outre d'une gestion conjointe des infrastructures portuaires. Le traité fut versé au Recueil des Traités de la Société des Nations le 7 avril 1924. La gestion conjointe du port ne s'est toutefois jamais concrétisée.

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

L'INDEMNISATION COMME PREMIER PAS VERS LA RECONSTRUCTION ?

L'IMPACT DE LA CLAIMS CONFERENCE SUR L'EXISTENCE DES RESCAPÉS

La Conference on Jewish Material Claims Against Germany, également appelée Claims Conference, est une organisation dont la mission est à la fois cruciale et complexe. Fondée en 1951, cette organisation a pour tâche de faire valoir l'immense souffrance humaine et le grave préjudice matériel subis par les individualités et les communautés juives pendant la Shoah. Au fil des ans, la Claims Conference a joué un rôle de taille dans la négociation de dédommagements et le versement de compensations financières pour les survivants de la Shoah, mais aussi dans la préservation de la mémoire de la Shoah et dans le développement d'initiatives éducatives et de projets de mémoire. Cet article revient sur l'histoire, la mission et l'impact de la Claims Conference, et souligne son travail de longue haleine en faveur de la justice et de la mémoire.

Une histoire de restitution mondiale

L'histoire de la Claims Conference est indissociablement liée aux atrocités sans précédent de la Shoah. Devant l'ampleur des crimes commis par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale a estimé que les survivants devaient recevoir une compensation pour les souffrances et les pertes subies. Cette reconnaissance a donné lieu à des discussions visant à obtenir de l'Allemagne la restitution de biens confisqués et le versement de réparations aux victimes de la Shoah – et la Claims Conference a joué un rôle déterminant dans ces négociations pour le moins délicates.

En 1952, la Claims Conference et le gouvernement d'Allemagne de l'Ouest sont parvenus à un accord fondamental baptisé *Reparations Agreement*. Cet accord, signé au nom des Juifs rescapés, prévoit une compensation pour la persécution, l'emprisonnement et les pertes matérielles de ces victimes de la Shoah. Par la suite, d'autres négociations ont donné

lieu à de nouveaux accords visant notamment l'indemnisation des forçats et des survivants d'Europe de l'Est. Ce protocole de réparation – ou *Wiedergutmachung* – stipulait que le gouvernement d'Allemagne de l'Ouest s'engageait à verser, à partir de 1953, une compensation aux survivants directs de la Shoah ainsi qu'aux personnes internées dans des camps de travail forcé ou autrement victimes des nazis. L'aide aux rescapés s'est étendue au monde entier. En Belgique, elle a pris la forme du *Service Social Juif*, qui offrait une assistance médico-psychologique et un service de médiation de dettes en plus de ses prestations sociales.

Plus qu'une compensation financière

Les réparations financières constituaient une part non négligeable du travail de la Claims Conference, mais la mission de l'organisation était loin de s'arrêter aux simples compensations monétaires. Son but était en effet de veiller à ce que les rescapés de la Shoah puissent finir leurs jours en

toute dignité en finançant des aides telles que des soins à domicile, des services d'assistance médicale et des programmes de bien-être social. Reconnaisant que les traumatismes de la Shoah avaient eu un impact permanent sur l'existence des rescapés, la Claims Conference s'est également employée à retrouver des survivants en difficulté afin de les soutenir au mieux.

Outre ses démarches liées à la restitution, la Claims Conference défend avec ferveur l'importance de la mémoire et de l'enseignement de la Shoah. L'organisation a par exemple investi des sommes considérables dans des initiatives pédagogiques lancées dans le monde entier, et soutient également divers musées, mémoriaux et projet de recherche. En promouvant l'enseignement de la Shoah, ses gestionnaires espèrent aider les générations futures à tirer des leçons du passé, et à éviter ainsi que de telles atrocités se produisent à nouveau.

L'un des plus grands accomplissements de la Claims Conference à cet égard est sa contribution à la



création du *United States Holocaust Memorial Museum* de Washington, un établissement qui perpétue la mémoire des victimes et des survivants de la Shoah, et qui dévoile à ses visiteurs les événements marquants de cette partie de notre histoire ainsi que la cicatrice indélébile qu'elle a laissée sur l'humanité. En 2023, la Claims Conference a lancé une étude internationale sur le déni de la Shoah selon laquelle, entre autres, un large pourcentage de jeunes Néerlandais refusait de reconnaître cette tragédie. Ce résultat, qui n'a pas manqué d'attirer l'attention des médias, a toutefois été nuancé par divers chercheurs et correspondants qui ont souligné le caractère brouillon du sondage et estimé que les résultats étaient sujets à interprétation.

Critiques

En 2006, le *Jewish Chronicle* a révélé que le fonctionnaire le mieux payé de la Claims Conference percevait 409 379 euros de salaire et de pension (chiffres de 2004)¹. Le vice-président exécutif gagnait ainsi autant que les indemnités cumulées de plusieurs centaines d'anciens déportés, ce qui s'est avéré problématique. Les grandes organisations juives ont alors perdu de leur autorité morale en raison des salaires élevés de leurs dirigeants, dont certains ont en outre été accusés d'in-

compétence, de conduite inappropriée et d'étouffement d'affaires. Un manque de transparence dû à l'absence d'un conseil d'évaluation indépendant, à la bureaucratisation et à la mainmise d'une poignée de personnes a également été pointé du doigt. D'après un article paru dans le *Jerusalem Post*, « l'institution juive la plus riche au monde n'est toujours pas parvenue à offrir une aide financière suffisante à des rescapés de la Shoah qui, en plus d'être malades, vivent le crépuscule de leur vie dans une affligeante pauvreté. Une organisation qui ne parvient pas à remédier à une telle situation alors qu'elle se targue de détenir 900 millions de dollars d'actifs doit être tenue responsable de l'un des plus grands scandales de l'histoire juive moderne. »²

Les priorités de l'organisation ont également été remises en doute. Certaines critiques émanaient d'ailleurs de ses propres effectifs, et notamment de son trésorier, Roman Kent (1929-2021), rescapé de la Shoah et ancien président du Comité international d'Auschwitz, qui estimait que les survivants devaient être la seule priorité de l'organisme, et que tout le reste devait passer après.

Conclusion

La Claims Conference témoigne de la résilience et de la détermi-

nation des survivants de la Shoah. Depuis plus de septante ans, cette organisation aide les rescapés à obtenir réparation, leur fournit des services essentiels et veille à ce que la mémoire de la Shoah perdure grâce à diverses initiatives pédagogiques et commémoratives. La mission de la Claims Conference est non seulement de rétablir la justice, mais aussi d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont souffert ou ont perdu la vie lors de l'épisode le plus sombre de l'histoire de l'humanité. Ce faisant, l'organisation entend contribuer à la préservation de la mémoire de la Shoah et à la prévention de nouveaux génocides. La Claims Conference n'est peut-être pas parfaite, mais elle continue, aujourd'hui encore, à rechercher des rescapés de la Shoah pour leur donner accès à des indemnités. ■

Frédéric Crahay
Directeur
ASBL Mémoire d'Auschwitz

(1) Frazer, J. & Rocker, *The Jewish Chronicle*, 19 mai 2006.

(2) Leibler, I. *The Jerusalem Post*, 8 mai 2007.

Entre 1933 et 1945, de nombreux biens ont subi pillage, vol, vente forcée, confiscation.

La rétribution de ces biens peut-elle aider la victime à se reconstruire ?

1. Donnez des exemples d'actions précises dans l'histoire de cette période qui ont mené à des pillages massifs.

2. Donnez différentes catégories de biens spoliés.

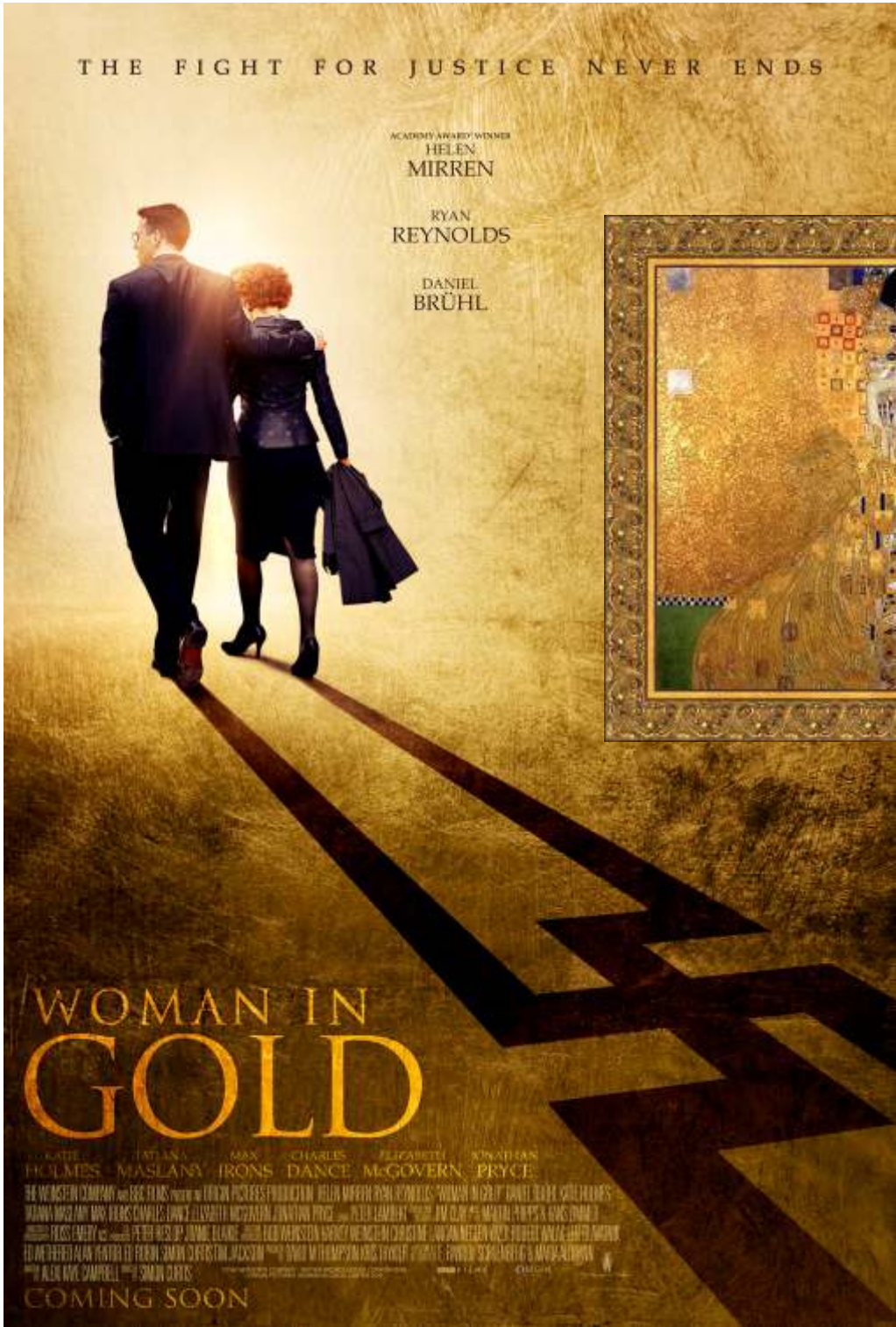
3. À qui revenait les gains des biens volés ?

4. Donnez des raisons possibles pour lesquelles d'innombrables biens n'ont jamais été restitués ?

Vous trouverez chaque trimestre dans votre *TRACES DE MÉMOIRE* une application pédagogique avec une fiche didactique à utiliser en classe ou à conserver. Ces fiches sont également à télécharger sur notre site internet www.auschwitz.be sous l'onglet « pédagogie ».

Dans cette rubrique : des images, des textes, des liens Internet, sans commentaire. Que sais-tu du contenu de cette page ? Quel est le lien avec le thème et quelle est ton opinion critique ? Envoie ta réponse à ces trois questions par mail via georges.boschloos@auschwitz.com et gagne une de nos publications au choix.

NO COMMENT



SIMONE VEIL

RESCAPÉE D'AUSCHWITZ ET DE BERGEN-BELSEN
MINISTRE DE LA SANTÉ

PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPÉEN

FIGURE DE PROUE DE LA DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES

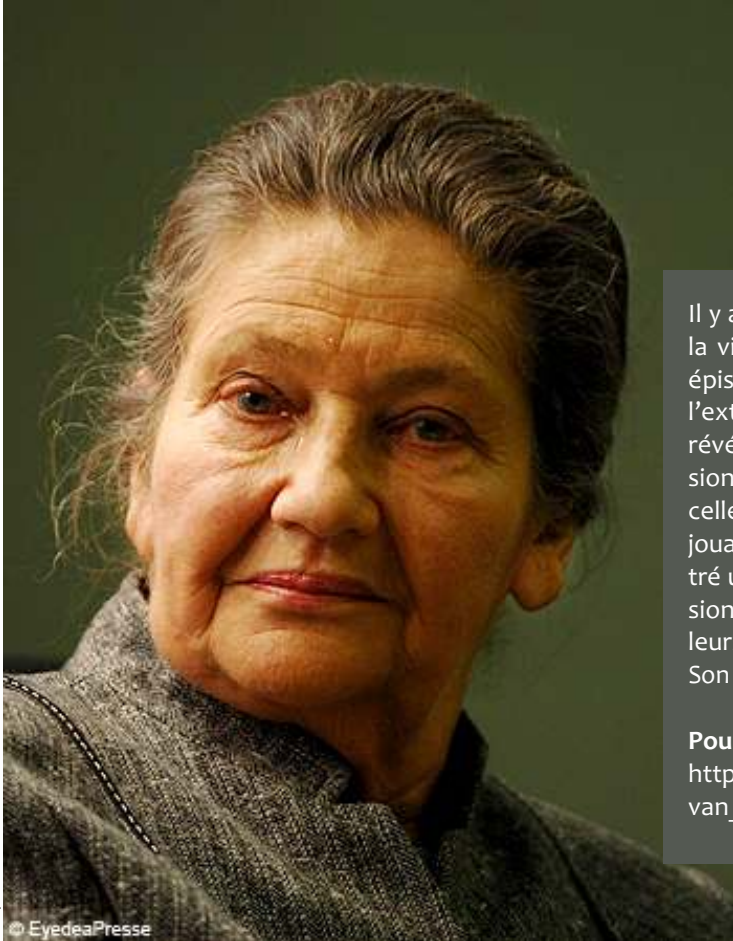
Simone Veil est l'une des personnes qui a le plus fait progresser les droits légaux des Françaises au cours des vingtième et vingt-et-unième siècles. La loi qu'elle a proposée et pour laquelle elle s'est battue au Parlement français, à savoir la loi qui a légalisé l'avortement le 17 janvier 1975, porte d'ailleurs son nom. Aujourd'hui encore, Simone Veil est évoquée lorsqu'il est question d'avortement et d'autres droits d'anticonception. Beaucoup ignorent toutefois les nombreux autres accomplissements de cette grande dame.

Simone Jacob est née le 13 juillet 1927 à Nice, au sein d'une famille juive venue de Lorraine. Son père, André, était titulaire d'un diplôme d'architecture décroché à l'École des Beaux-Arts de Paris en 1920, et avait épousé sa mère, Yvonne Steinmetz, deux ans plus tard. Le couple eut quatre enfants : Madeleine, surnommée Milou (1923-1952) ; Denise (1924-2013) ; Jean (1925-1944 ?) ; et Simone. Simone était scolarisée à l'école secondaire de Nice, où elle réussit son examen final le 28 mars 1944, deux jours avant son arrestation par les Allemands. Yvonne, Milou et Simone furent déportées à Auschwitz-Birkenau, puis à Bergen-Belsen. Seules les filles survécurent aux camps de concentration, dont elles furent libérées le 15 avril 1945. De son côté, Denise, qui avait intégré la résistance française au début de la guerre, fut arrêtée et envoyée à Ravensbrück en tant que résistante, et non en tant que Juive.

Elle fit partie des premières personnes libérées et rallia Paris le 1^{er} mai 1945. Quant à André et Jean, ils furent déportés le 15 mai 1944 dans le convoi 73, qui transporta 878 hommes juifs de Paris-Bobigny à Reval (l'actuelle ville de Tallinn, en Estonie), avec une étape à Kaunas, en Lituanie. Sur ces 878 Juifs, seuls dix-sept survécurent. Jusqu'ici, aucun chercheur n'a pu déterminer ce qu'il est advenu d'André et de Jean. Simone reprit des études après la guerre. Elle obtint un diplôme en droit et sciences politiques, et accéda à la fonction de magistrate en 1956, après avoir réussi un examen national des plus compétitifs. Elle épousa Antoine Veil en 1946, et lui donna trois fils. La disparition soudaine de Milou, décédée dans un accident de voiture en 1952, fut un coup dur pour Simone, qui perdit son roc et sa plus grande confidente. Les deux sœurs avaient en effet survécu à Auschwitz-Birkenau et à

Bergen-Belsen. Par la suite, elles avaient affronté ensemble un retour étonnamment difficile au sein d'une société française qui n'avait de cesse de chanter les louanges des résistants, mais n'évoquait qu'à contrecœur les horreurs subies par la population juive.

Elle fut nommée ministre de la Santé par le président Valéry Giscard d'Estaing et proposa la loi sur l'avortement. Malgré le soutien de ses proches, le débat sur l'avortement de 1974 fut un moment extrêmement difficile, car elle et sa famille furent la cible d'attaques personnelles teintées d'antisémitisme et venant de tous les côtés, des membres du parlement aux lettres anonymes envoyées à son bureau ou à son domicile. Les détracteurs aux remarques les plus odieuses allèrent jusqu'à comparer la légalisation de l'avortement avec la Shoah. Les attaques anonymes inclurent des croix gammées dessinées sur



© EyedeaPresse

EyedeaPresse

Il y a quarante ans, à l'occasion d'élections locales, la ville de Dreux (Eure-et-Loir) fut le théâtre d'un épisode oublié, mais important dans l'histoire de l'extrême droite en France. Une séquence qui fut révélatrice des attermolements et des compromissions de certains politiques face à l'émergence de celle-ci. Alors que les ténors de sa famille politique jouaient aux apprentis sorciers, Simone Veil a montré une force de conviction et de caractère impressionnante. Isolée, elle n'a pas transigé avec ses valeurs. Il n'y a pas eu de calcul ni d'accommodement. Son histoire personnelle était une boussole infallible.

Pour en savoir plus :

https://auschwitz.be/images/_expertises/2023-van_praag-dreux_veil_1983.pdf

sa voiture et dans l'ascenseur de son immeuble, ainsi que des missives condamnant ses enfants à l'enfer. Le pire commentaire dont elle se souvint fut celui du parlementaire Jean-Marie Daillet, qui lui reprocha d'accepter de voir des embryons humains « jetés au four crématoire ».

Au même moment, et dans les années qui suivirent, d'autres lui rendirent hommage, allant jusqu'à l'arrêter dans la rue pour la remercier et lui dire que l'histoire se souviendrait d'elle. Aussi cruciale que fût la « loi Veil », ce serait une erreur d'ignorer les autres manières dont Simone Veil a contribué à la société française : amélioration du traitement des femmes incarcérées, regroupement des détenues algériennes et accès à l'éducation pour ces dernières, droit à la double tutelle parentale sur les affaires juridiques familiales, droits pour les mères célibataires et leurs enfants dans les cas où le père

n'est pas identifié, et droit d'adoption pour les femmes. Elle réussit également à faire progresser l'assurance maladie, l'allocation de frais de garde, l'allocation de mère au foyer, et bien plus encore.

Elle quitta le ministère de la Santé en 1979 pour se présenter aux premières élections au suffrage universel du Parlement européen, et devint la première présidente féminine de cet organe. Simone Veil assura la présidence du Haut Conseil de l'intégration de 1997 à 1998. En mars 1998, elle fut nommée membre du Conseil constitutionnel (la plus haute autorité juridique de France), et revêtit cette fonction jusqu'au terme de son mandat, en 2007. En novembre 2008, elle fut élue pour une place à l'Académie française, devenant la sixième femme à rejoindre les Immortels. En 2012, elle fut décorée de la Grande Croix de la Légion d'honneur. En faisant le point sur sa carrière,

Simone Veil déclara que, pour elle, le fait d'avoir été la première dans tant de domaines revêtait un grand symbolisme, et souligna en particulier l'importance de voir une survivante de la Shoah accéder à la présidence du Parlement européen.

Simone Veil s'éteignit le 30 juin 2017, et un hommage national eut lieu le 5 juillet 2017 aux Invalides. Originellement inhumée au cimetière du Montparnasse, Simone Veil fut déplacée au Panthéon peu de temps après. Il s'agit d'ailleurs de la première fois qu'une personnalité intègre le Panthéon aussi rapidement. Elle fut la cinquième femme à accéder au Panthéon grâce à ses mérites, et la première personne de la Cinquième République à bénéficier de cet honneur. ■

Georges Boschloos

ASBL Mémoire d'Auschwitz

Source : Jewish Women's Archive

MAURICE GOLDSTEIN :

« PLUS JAMAIS LE MÊME »

Maurice Goldstein est né en 1922 en Pologne, un pays que sa famille choisit peu après de quitter pour s'installer à Bruxelles, dans le quartier du Midi. Cadet d'une fratrie de trois, le jeune Maurice travaille comme tailleur aux côtés de son père. Plus tard, à l'automne 1943, il est déporté à Auschwitz avec ses parents, son frère et son épouse, alors enceinte. Sa mère et sa femme sont envoyées au camp d'extermination dès leur arrivée, et sont gazées le jour même. Son frère, admis au Revier (l'infirmier), perdra lui aussi la vie à Auschwitz. Après la Libération, Maurice entame un long périple pour rentrer en Belgique, où il passe avec succès l'examen d'entrée en médecine. Maurice mène ensuite une brillante carrière académique dans le domaine de la cardiologie, ce qui ne l'empêche pas de s'investir activement dans la préservation de la mémoire. Maurice Goldstein est en effet l'un des quatre créateurs de la Fondation Auschwitz, qui a vu le jour en 1980. Son combat ? Lutter contre le nationalisme, le racisme et la montée de l'antisémitisme.

Peu avant la libération d'Auschwitz-Birkenau, Maurice Goldstein commence à tenir un journal dans lequel il relate les événements et expériences qui rythment son quotidien. Certains passages de cet ouvrage méritent d'être cités dans cet article et soulèvent des questions éthiques qu'il serait intéressant d'aborder.

« Évidemment, mon retour leur procura un choc, ce furent de grandes retrouvailles, celle du neveu prodigue. Mais moi, je n'avais rien à prodiguer. Et ma tante m'a dit : "Il y a une chambre à l'entresol qui donne sur la cour. Tu peux t'installer là." J'ai commencé à imaginer mon futur proche. Pas question, à 23 ans, de vivre chez mon oncle et ma tante qui m'ont accueilli, nourri, blanchi. Il fallait que je trouve quelque chose. Mes contacts avec eux manquaient

de chaleur. Avant-guerre, il devait y avoir eu un différend entre mon père et son frère plus jeune. »¹

– **Question éthique** : Comment reprendre sa vie en main après avoir vécu l'horreur ?

« Moi qui avais survécu à mes parents, à ma femme et à mes frères, j'avais besoin de recevoir tous ceux qui m'avaient connu et qui étaient encore en vie [...] J'ai essayé de me replonger dans la vie aussi vite que possible. Mais ce n'était pas simple. Comment vivre maintenant ? Et de quoi ? Cela me tracassait. »²

– **Question éthique** : Quel avenir peut-on envisager ou espérer quand on a déjà tout perdu à cause de la haine de certains ?

« Entre anciens déportés, on parlait de notre captivité. Avec les autres, c'était plus rare. Il aurait fallu tout leur expliquer et des

choses à peine croyables. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu à l'époque, dans la communauté juive, un intérêt spécial pour les survivants d'Auschwitz. Les autres nous questionnaient peu sur notre expérience. On discutait seulement entre nous de ce sentiment de culpabilité lié au fait que nous avions survécu alors que tant de prisonniers étaient morts là-bas. Ceux qui n'avaient pas été déportés à Auschwitz préféraient de toute évidence qu'on n'en parle pas. Ils n'avaient donc pas à s'apitoyer et ne nous accordaient pas, de ce fait, une place particulière. Maintenant, 50 ans après, c'est différent. Quoi qu'il en soit, nous en parlions entre rescapés et nous en parlons encore actuellement. »³

– **Question éthique** : Peut-on se confier au sujet d'une expérience inhumaine avec quelqu'un qui n'a pas vécu la même chose ?

« On se sentait comme des gens venus d'un autre monde. Les autres nous le faisaient comprendre à leur manière. Dans leurs questions passait une espèce d'apitoiement anachronique. D'autres n'en posaient pas du tout. Ne pas savoir était la règle, que ce soit chez les Juifs ou les non-Juifs. Un lointain cousin rencontré en 1945 ou 1946 et qui avait, heureusement pour lui,

passé la guerre en Suisse, m'a dit, quelques mois après mon retour d'Auschwitz : "C'est triste... tu sais que j'ai été dans un camp, moi aussi..."

Que répondre à quelqu'un qui a l'inconscience de se plaindre à un rescapé d'Auschwitz de son internement en Suisse où il fut logé, nourri, ses vêtements mal repassés peut-être ? »⁴

– **Question éthique** : Tout le

monde souffre de ses blessures. La souffrance est-elle plus intense en fonction de l'expérience ? ■

Johan Puttemans
Coordinateur pédagogique
ASBL Mémoire d'Auschwitz

(1) P. 180.

(2) P. 182.

(3) P. 187.

(4) P. 188-189.



© Fondation Auschwitz

Maurice Goldstein, 1988

Chaque *NOM* compte

Ferez-vous résonner
leurs noms ?

Renseignements pratiques

À partir de 9 ans
Sur rendez-vous
(planning en ligne)
Inscription par 6 personnes
maximum
Néerlandais, français, anglais
Sur place à Kazerne Dossin
Durée : 15 min.
Gratuit

Plus d'infos via :
kazernedossin.eu/fr/chaquenomcompte/

KAZERNE DOSSIN DONNE UN NOM À 25 843 « NUMÉROS »

Le mercredi 4 octobre, le projet de commémoration « Chaque nom compte » a été lancé en présence d'un certain nombre de survivants de la Shoah en Belgique et de leurs familles. Les derniers survivants ont été les premiers à lire les noms de leurs proches déportés. Kazerne Dossin recherche des lecteurs pour se souvenir des 25 843 déportés partis de la caserne Dossin pendant la Seconde Guerre mondiale. Parce que chaque nom compte.

25 843 personnes, juives et roms, ont été détenues à la caserne Dossin de Malines pendant la Seconde Guerre mondiale. Privées de leur nom, elles sont devenues des numéros sur une liste de transport. Après avoir été emprisonnées à la caserne, elles ont été transportées par train vers les camps de concentration et les centres d'extermination. La plupart d'entre eux ne sont pas revenus. Avec le projet « Chaque nom compte », Kazerne Dossin souhaite « rendre » la dignité aux déportés par la lecture des 25 843 noms.

Moment de lancement

Le 4 octobre, les premiers noms ont été lus. Pour l'ouverture de ce projet sont venus les derniers survivants Regina Sluszny, Simon Gronowski, Jean Iarchy, Arthur Langerman, Emile Schwarz et Patricia Ramet, fille du fondateur du musée, Natan Ramet et responsable

du projet « Donnez-leur un visage », pour lire le nom de leurs proches disparus. Ils ont pris la parole pendant ce moment spécial et ont organisé un moment de commémoration avec d'autres survivants.

Campagne de lecture

Depuis le 4 octobre, Kazerne Dossin est à la recherche de 25 843 lecteurs.

Chaque participant viendra lire un nom au musée. Les 25 843 noms résonneront dans le mémorial à la mémoire des déportés. En lisant les noms à haute voix, les lecteurs érigeront 25 843 fois un monument à la mémoire de tous ceux qui ont été déportés. L'inscription des noms est également un ajout important au mur des Portraits dans le musée. C'est là que Kazerne Dossin tente de donner un visage à chaque victime par le biais d'une photo.

Tous les participants peuvent

suivre un parcours gratuit dans le musée avec un guide. Ils en apprendront ainsi davantage sur le sort des déportés.

Tomas Baum

Directeur Kazerne Dossin :

Ce projet vise à préserver la mémoire de chacun de ces 25 843 individus uniques, pour les générations à venir. Les participants peuvent réfléchir à la personne dont ils ont prononcé le nom et à ce qui lui est arrivé. Il peut s'agir d'une personne portant le même prénom, la même date de naissance, le même âge. Dans tous les cas, il s'agit d'une personne qui a été plus qu'une victime : elle a partagé sa vie avec sa famille et ses amis, a eu des loisirs, éventuellement un travail, des préoccupations quotidiennes et du plaisir, tout comme vous et moi.

Notre revue scientifique

TÉMOIGNER. ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE



La Fondation Auschwitz et l'ASBL Mémoire d'Auschwitz publient deux fois par an leur revue (qui existe depuis 25 ans). Celle-ci diffuse ainsi l'actualité de la recherche pluridisciplinaire sur les camps nazis et le génocide des Juifs et des Roms (Tsiganes). Elle a su s'ouvrir aux débats les plus actuels concernant les enjeux de mémoire et d'histoire. Devant l'intérêt grandissant pour les questions mémorielles, au croisement de nombreuses disciplines, de l'histoire à la littérature et aux arts, de la sociologie aux sciences politiques, et devant la demande tout aussi grandissante venant du public, nous avons décidé de donner à notre revue un nouveau départ. Par là même elle entend pallier l'absence d'une publication qui traite autant des questions de mémoire que des questions d'histoire sans les dresser l'une contre l'autre. Sans abandonner leurs missions premières et fortes de leur expérience comme du savoir acquis, la Fondation Auschwitz et l'ASBL Mémoire d'Auschwitz se donnent aujourd'hui pour tâche d'ouvrir leur champ de recherche aux problématiques des violences de masses dans le long terme historique. Se gardant de tout anachronisme, elles se proposent de revisiter de façon critique à la fois le passé et le présent de notre modernité et d'un siècle durant lequel se sont

accomplis des guerres, des violences politiques à grande échelle et des massacres de masses – des génocides aux purifications ethniques – dans lesquels la responsabilité des États est impliquée directement ou indirectement. Avec *Témoigner*. *Entre histoire et mémoire*, elles tiennent à impulser le mouvement d'une relecture critique de ces problématiques sur les plans à la fois historiographique et mémoriel. C'est un nouvel éclairage de notre histoire contemporaine qu'elles proposent. Le nouveau format de notre revue *Témoigner*. *Entre histoire et mémoire* a débuté avec le numéro 117. Il s'agit d'un format comportant pour moitié une section académique (dossier thématique et varia) et pour moitié une section culturelle traitant de l'actualité culturelle de la mémoire et du témoignage. Celle-ci est composée de chroniques, de rubriques et d'un portfolio.

Découvrez les numéros sortis en 2023 :

N° 136 – avril 2023

Depuis toujours, le bourreau fascine autant qu'il effraie. Les auteurs de crimes de masse sont des individus qui exécutent, facilitent ou ordonnent l'anéantissement d'un groupe spécifique. Le numéro 100 de *Témoigner*, paru en septembre 2008, s'est jadis

intéressé aux bourreaux nazis. Ce dossier propose une approche historique et criminologique des autres génocides du XX^e siècle.

N° 137 – octobre 2023

En France et en Belgique, les recherches sur la corrélation entre littérature de jeunesse et la Shoah sont rares, contrairement à l'attention phénoménale en Amérique (tout le monde connaît *Maus* d'Art Spiegelman) et dans d'autres pays anglophones. Pourtant, les livres pour enfants qui dépeignent la Shoah en mots et

en images n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans la France d'après-guerre et en Belgique. Alors que la critique et la recherche littéraires semblent encore balbutiantes, ce dossier montrera que l'analyse critique de ce corpus est d'une grande pertinence pour l'avenir.

Pour toute information supplémentaire concernant les anciens numéros et les abonnements, consultez notre site www.auschwitz.be – onglet « Publications ».



Les témoins racontent

PAROLES D'ARCHIVES

Les documentaires de la collection de DVD, « Paroles d'archives », s'inscrivent dans le cadre d'actions et d'activités participant au projet de reconnaissance de la mémoire des victimes de la Shoah et de la terreur nazie, lancé par l'ASBL Mémoire d'Auschwitz. On reconstruit la mémoire du passé à travers les traces laissées par ceux qui l'ont vécu : lettres, journaux intimes, photos, mais aussi et surtout à travers les narrations de ceux qui nous ont transmis leurs souvenirs. C'est pourquoi la Fondation Auschwitz a parmi ses principaux objectifs la collecte de témoignages des survivants des camps de concentration et d'extermination nazis, activité entamée en 1992 qui a permis de recueillir 254 enregistrements (1 250 heures). L'archive est un lieu de préservation de données et de repérages à travers lesquels on peut reconstruire, toujours de façon approximative, la vie et les événements d'une période historique. La particularité de l'archive visuelle nous amène à un rapport plus intime avec les témoins : leur image sur l'écran, leurs gestes, leurs voix, leurs silences, leurs sourires et, parfois, leur rage et leur tristesse ajoutent une dimension actuelle au passé qui nous est raconté. Le temps de la récolte des témoignages étant achevé, l'objectif de cette collection est de rendre ces récits accessibles au plus grand nombre et de perpétuer l'action de témoins en faisant circuler leur parole. Chaque volume a une durée de 45 minutes et traite d'un thème bien précis : l'arrivée des familles juives fuyant l'antisémitisme à l'Est, puis suivent les rafles, l'internement à la caserne Dossin et le chemin de la déportation, la vie et la survie au quotidien à Auschwitz et finalement les Marches de la mort, la libération et le retour à une vie souvent brisée. Informations et commandes via notre site www.auschwitz.be, onglet « Publications ».



MÉMOIRE D'AUSCHWITZ ASBL - FONDATION AUSCHWITZ
RUE AUX LAINES 17/BTE 50 - 1000 BRUXELLES - TÉL.: +32 (0)2 512 79 98

WWW.AUSCHWITZ.BE
INFO@AUSCHWITZ.BE

Directeur de la publication : Henri Goldberg
Rédacteurs en chef : Frédéric Crahay, Johan Puttemans
Secrétaire de rédaction : Georges Boschloos
Comité de rédaction : Jean Cardoen, Dirk Lagast, Yves Monin, Thierry De Win, Yannik van Praag
Traductions vers le Français : Ludovic Pierard
Graphiste : Georges Boschloos

Avec le soutien de :



SPF Sécurité Sociale
Services des
Victimes de la Guerre